

60<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale de l'AIEA  
Vienne, du 26 au 30 Septembre 2016

---

Déclaration

**ALGERIE**

**Monsieur le Président,**

Je ne peux entamer cette déclaration sans vous exprimer les chaleureuses félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la présidence de la présente session de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Je suis convaincue que sous votre direction nos travaux seront sereins et fructueux. J'adresse mes vives félicitations, également, aux membres du Bureau et vous assure de notre soutien et de notre coopération pour la réussite de nos délibérations.

Ma délégation tient, également, à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur M. Filippo FORMICA, Représentant permanent de l'Italie, pour le travail accompli durant son mandat.

Permettez-moi, aussi, au nom du Gouvernement algérien, de souhaiter la bienvenue à la République Islamique de Gambie, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines en qualité de nouveaux membres de l'AIEA. Ces nouvelles adhésions rapprochent davantage l'Agence de son objectif d'universalisation.

Ma délégation saisit cette opportunité pour exprimer son appréciation au Directeur Général de l'AIEA, M. Yukiya AMANO, pour sa déclaration liminaire et pour rendre un hommage appuyé à son engagement constant en faveur de la promotion de l'énergie nucléaire au service de la paix et du développement. A cet égard, l'Algérie se félicite de l'ajout de «développement» dans le logo de l'AIEA à l'initiative de Monsieur le Directeur Général.

**Monsieur le Président,**

Dé plus en plus, s'impose la nécessité de la coopération internationale en vue de concrétiser les objectifs statutaires de l'AIEA, notamment celui de «hâter et accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier». Le rapport annuel 2015 qui présente une situation détaillée de ces réalisations dans les différents domaines, représente, à cet égard, une contribution substantielle à nos délibérations.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler l'engagement permanent de l'Algérie en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'importance primordiale que mon pays attache à la coopération internationale dans ce domaine, en appui aux efforts nationaux de développement.

Le Forum Scientifique, consacré cette année au thème de «la technologie nucléaire au service des objectifs du développement durable», permettra de mettre en exergue le rôle significatif des applications nucléaires, notamment, dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'énergie et de l'environnement. L'AIEA a un rôle essentiel à assumer à ce sujet d'où la nécessité qu'elle soit dotée des moyens appropriés.

L'Algérie exhorte l'AIEA à continuer à œuvrer au nécessaire équilibre dans la mise en œuvre de ses activités statutaires en matière de coopération technique, de sûreté et sécurité nucléaires et de vérification. Nous considérons que cet équilibre contribuera davantage à l'accomplissement des missions de l'AIEA.

**Monsieur le Président,**

Comme nous l'avons réitéré à Monsieur le Directeur Général, lors de sa visite en Algérie les 29 février et 1<sup>er</sup> mars derniers, nous accordons une importance particulière au programme de coopération technique de l'AIEA et appelons à son renforcement à travers la mise à disposition de ressources financières suffisantes, sûres et prévisibles.

L'Algérie qui s'acquiesce pleinement et à temps de l'ensemble de ses obligations financières vis-à-vis de l'AIEA, ne peut qu'encourager l'ensemble des Etats membres à faire de même.

La coopération technique doit continuer à promouvoir les applications des techniques nucléaires, en particulier, dans les domaines de la santé, de l'industrie, de l'agriculture et des ressources en eau. Le développement de programmes pour la promotion de l'électronucléaire et le renforcement des capacités nationales en matière de planification énergétique, revêtent également un caractère particulier.

Mon pays constate avec satisfaction que le programme de coopération technique 2016-2017 couvre en priorité les domaines de la santé humaine, de l'agriculture, de l'électronucléaire et la technologie nucléaire ainsi que de la sûreté nucléaire, et invite l'Agence à mettre l'accent approprié, dans la préparation de la proposition de programme et de budget pour 2018-2019, sur les activités liées à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et des autres agendas de développement régionaux, notamment, l'Agenda Afrique 2063.

Il nous est agréable de faire connaître notre satisfaction quant aux activités de coopération technique de l'Algérie avec l'AIEA et au rôle important joué par l'Agence dans la consolidation des capacités nationales, conformément aux dispositions arrêtées dans le Programme-Cadre National (PCN) 2012-2017. L'examen à mi-parcours du PCN, réalisé en 2015, a confirmé l'adéquation des activités mises en œuvre avec les objectifs ciblés, les priorités et les besoins nationaux.

Voici, brièvement, quelques activités de cette coopération fructueuse :

Dans le domaine de la santé humaine, mon pays a poursuivi ses efforts tendant à développer, dans le cadre du programme national de lutte anti-cancer et avec le soutien de l'Agence, de nouvelles modalités de diagnostic en médecine nucléaire comme la Tomographie par Emission de Positrons (TEP) ainsi que de nouvelles techniques de traitement en radiothérapie comme la Tomothérapie.

L'intégration de programmes d'assurance qualité dans les services de médecine a été privilégiée, grâce notamment à la formation de physiciens médicaux qualifiés. Par ailleurs, les recommandations de la phase II de la mission imPACT menée dans notre pays ont fait l'objet d'un plan d'action permettant la mise en place de l'ensemble des nouveaux Centres anti-cancer en cours de réception dans les différentes régions du pays, conformément aux normes et aux bonnes pratiques liées à l'utilisation des rayonnements ionisants.

S'agissant des applications énergétiques, notre pays, qui a lancé le processus pour l'introduction de l'électronucléaire, a bénéficié, à travers son programme de coopération technique avec l'Agence, d'une assistance appréciable, notamment, dans la planification énergétique, l'évaluation de sites potentiels et des technologies pour la construction de centrales nucléaires. L'Algérie continue de bénéficier de l'assistance de l'AIEA pour développer les aspects d'engineering nucléaire et promouvoir une localisation de l'industrie conformément au programme de développement industriel national.

Dans ce contexte, une Unité de Recherche et de Développement en Ingénierie Nucléaire (URDIN) a été créée. Elle est chargée d'accompagner le programme électronucléaire national. A cet effet, la coopération technique avec l'Agence se poursuit dans le cadre des projets retenus, y compris pour le cycle 2018-2019.

Dans le domaine de l'Instrumentation Nucléaire, l'Algérie, soutenue par l'AIEA, a pris l'initiative de mettre en place un Laboratoire de Maintenance de Détecteurs Nucléaires à Semi-Conducteurs qui sera opérationnel début 2017. Cette nouvelle structure, qui a vocation à devenir un Centre Régional Désigné AFRA, dispense d'ores et déjà un programme de formation de 3 mois destiné à des boursiers

issus de la région, dans le cadre d'un transfert progressif de la formation en instrumentation nucléaire du Laboratoire de Seibersdorff vers des structures compétentes dans le Continent africain.

Un programme à long terme de développement de ressources humaines aptes à soutenir le programme d'énergie nucléaire en Algérie est mené, notamment, par l'Institut Algérien de formation en Génie Nucléaire. Le soutien de l'AIEA dans ce cadre est vivement apprécié par mon pays.

Globalement le PCN a atteint, en décembre 2015, le taux de réalisation de 92 %. Ceci est de bon augure pour la préparation du prochain programme.

Au plan régional, l'Algérie réaffirme son engagement à la mise en œuvre de l'Accord AFRA et sollicite l'appui de l'AIEA et des partenaires de l'Afrique pour la réalisation de ses objectifs. Mon pays, qui contribue au Fonds de l'AFRA, espère voir aboutir les programmes élaborés dans le cadre du Programme Cadre Régional 2014-2018.

Mon pays renouvelle, également, sa disponibilité à poursuivre la mise à disposition de son expertise et de ses infrastructures nationales au service du développement socio-économique du Continent africain, plus particulièrement dans les domaines de la formation en radioprotection, en dosimétrie et physique médicale, en médecine nucléaire et en médecine vétérinaire et en instrumentation nucléaire.

Durant l'année en cours, l'Algérie a contribué avec l'AFRA et l'AIEA à l'organisation d'un nombre important de cours et d'ateliers régionaux dans les domaines de la physique médicale en radiothérapie et en imagerie médicale, aux études de préfaisabilité et faisabilité d'énergie nucléaire, de planification énergétique et à l'intégration de la qualité dans les laboratoires de radio analyse.

#### **Monsieur le Président,**

S'agissant de la sûreté et de la sécurité nucléaires ainsi que des Garanties, mon pays rappelle que la mise en œuvre d'un dispositif international renforcé en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du régime de vérification ne sauraient en aucune manière éroder ou restreindre le droit inaliénable des Etats parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions de l'article IV du TNP et de l'article 2 des statuts de l'AIEA.

L'Algérie se félicite des efforts continus de l'Agence dans la promotion de la culture de sûreté et de sécurité nucléaires, ainsi que dans l'assistance technique fournie, sur demande, aux pays en développement pour la création de compétences et le renforcement de l'infrastructure de protection physique des installations et des matières nucléaires, et encourage l'Agence à poursuivre les efforts dans le domaine.

Nous estimons nécessaire de tenir compte des enseignements découlant des accidents et incidents d'origine nucléaire et redoubler d'efforts pour encourager la coopération internationale, dans le cadre du droit des Etats à développer et utiliser l'énergie et les technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Au niveau national, des efforts particuliers sont déployés pour le renforcement de l'infrastructure nationale en matière de sûreté, notamment par la mise en place d'un système opérationnel complet de contrôle réglementaire des sources et des pratiques radiologiques ainsi que par un programme de formation de ressources humaines dans le domaine de l'analyse de la sûreté nucléaire des installations, soutenu par l'AIEA.

S'agissant de la sûreté de nos réacteurs de recherche NUR et Es-Salam, au terme d'une évaluation interne, un plan d'action a été mis en œuvre pour le renforcement de la sûreté des installations nucléaires en référence aux récentes prescriptions et normes de sûreté.

Sur le plan de la prévention et de la préparation aux situations d'urgences radiologiques, les institutions algériennes concernées ont renforcé leurs capacités d'intervention. Un projet de texte réglementaire est en cours d'examen, en application des dispositions de la loi sur les risques majeurs.

L'Algérie se félicite, par ailleurs, de la coopération avec le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA dans le cadre du projet de développement de l'infrastructure réglementaire (RIDP) relatif à la sûreté radiologique.

### **Monsieur le Président,**

En matière de sécurité nucléaire, l'Algérie apprécie les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan 2014-2017 de l'AIEA, dont les axes prioritaires sont le fruit d'une large consultation entre les Etats Membres.

L'Algérie, a toujours appuyé les efforts de la Communauté internationale et de l'AIEA en vue de la mise en œuvre des principaux instruments relatifs à la sécurité nucléaire. Dans ce contexte, je saisis cette occasion pour saluer l'action de l'Agence en matière de promotion de la sécurité nucléaire sur le plan international et dont il faut soutenir les efforts, tant son expertise et expérience demeurent, à tous points de vue, essentielles dans le renforcement continu du cadre international de sécurité nucléaire

Mon pays se félicite de l'entrée en vigueur, le 8 mai de cette année, de l'Amendement de la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires. L'Algérie, qui a ratifié l'Amendement de cette Convention et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ainsi que les instruments internationaux connexes, saisit cette occasion pour réitérer toute l'importance que revêt l'adhésion universelle à l'ensemble des instruments juridiques internationaux qui régissent la sécurité nucléaire. .

La prochaine Conférence Internationale sur la sécurité nucléaire, qui sera organisée par l'AIEA du 5 au 9 décembre prochains, sous le thème « engagements et actions », et à laquelle participera mon pays, constituera, sans nul doute, une opportunité pour consolider davantage les efforts de la communauté internationale en faveur du renforcement de la sécurité nucléaire.

En conformité avec ses engagements en faveur de la paix et de la sécurité internationales, l'Algérie a activement participé à toutes les initiatives multilatérales dans le domaine de la sécurité nucléaire. C'est dans cet esprit qu'elle a pris part au processus du Sommet mondial sur la sécurité nucléaire initié à Washington en 2010 et dont la quatrième et dernière réunion a eu lieu dans cette même capitale en mars dernier.

Au plan national, l'Algérie s'est attelée depuis quelques années à la préparation de la mise en œuvre des dispositions de la CPPMN et de son amendement, notamment par la promulgation d'un décret présidentiel relatif aux dispositions de la sécurité nucléaire, applicable à la protection physique des installations nucléaires et matières nucléaires ainsi que la sécurité des sources radioactives.

Mon pays a substantiellement renforcé son cadre législatif en amendant le Code pénal en criminalisant davantage l'utilisation malveillante de matières radioactives et les actes de terrorisme nucléaire.

S'agissant de la formation, un intérêt particulier est accordé au développement des compétences, notamment par la formation et la sensibilisation des personnels relevant des Institutions et organismes qui sont en rapport avec la sécurité nucléaire.

A cet effet, le Centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire, qui a été mis en place, permettra de répondre aux défis suscités par la problématique de la sécurité nucléaire et de valoriser nos

capacités nationales tout en contribuant de manière effective et soutenue au Réseau international des centres d'appui à la sécurité nucléaire pour le partage des informations et des connaissances.

Toutes les actions entreprises par l'Algérie dans le domaine de la sécurité nucléaire s'inscrivent dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre du Plan Intégré d'Appui à la Sécurité Nucléaire (INSSP) qui a été initié avec l'AIEA et dont la première version est en cours de mise à jour dans la perspective de son approbation après examen par le Comité Intersectoriel de sécurité nucléaire, récemment mis en place conformément aux dispositions du décret présidentiel sur la sécurité nucléaire, applicable aux installations nucléaires et matières nucléaires ainsi que la sécurité des sources radioactives.

Il est nécessaire d'encourager et de promouvoir une coopération internationale efficace pour améliorer constamment la sûreté et la sécurité nucléaires, en favorisant les échanges en matière d'information et d'expertise sur les questions de prévention et de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Les efforts déployés par la communauté internationale pour le renforcement de la sécurité nucléaire, ont permis d'évoluer vers une vision globale de nos États qui partagent des objectifs communs à savoir: le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Cette évolution n'a été possible que grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes, tant au plan national que régional et international, avec l'appui de l'AIEA dont le rôle est essentiel dans le renforcement continu du cadre international de sécurité nucléaire.

#### **Monsieur le Président,**

En matière de garanties, la délégation algérienne prend note des progrès accomplis dans le renforcement et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé du système des garanties et encourage l'AIEA à poursuivre ses efforts dans le strict respect de son Statut. Elle tient à renouveler son appui à l'autorité de l'Agence, en tant qu'institution dûment mandatée en matière de vérification, ainsi qu'à l'universalisation de son système de garanties comme instrument efficace de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

L'Algérie tient à rappeler que, juridiquement, seuls les accords en vigueur formellement conclus avec l'Agence sont opposables aux États membres concernés et doivent être mis en œuvre de concert et en coopération avec ces derniers.

S'agissant du Concept de l'approche au niveau de l'Etat (SLA), l'Algérie a exprimé, à l'instar d'autres États membres, ses préoccupations et appréhensions concernant l'application de cette approche au niveau de l'Etat et a pris acte des clarifications apportées dans le rapport du Directeur Général de l'AIEA et dans le document complémentaire y afférent. Cependant, il reste à éclaircir les mécanismes de mise en œuvre pratique de cette approche. A ce propos, ma délégation considère primordial que la mise en œuvre des garanties au niveau de l'Etat soit menée en concertation avec les États membres et de manière transparente, objective et non-discriminatoire.

Sur le plan bilatéral, ma délégation exprime, une fois de plus, sa satisfaction quant aux relations de coopération et de confiance mutuelle de mon pays avec l'Agence dans le cadre de l'application de son Accord de garanties généralisées.

#### **Monsieur le Président,**

Il y a vingt ans, en 1996, a été ouvert à la signature le Traité de Pelindaba sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, dans un but de consolidation de la paix et de la sécurité

internationales, de contribution au renforcement du régime de non-prolifération et la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire.

Ayant été l'un des premiers Etats africains à le ratifier, le 11 février 1998, mon pays n'a ménagé depuis cette date aucun effort, à chaque fois que l'opportunité lui en a été offerte à travers les fora internationaux, pour stimuler le processus de sa ratification en lançant des appels incessants à tous les Etats concernées qui ne l'ont pas encore fait, pour signer et ratifier ce Traité et ses trois Protocoles.

C'est pourquoi, mon pays a salué comme il se doit les efforts inlassables des pays africains et leurs contributions dans le renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération qui ont mené à l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba, le 15 juillet 2009, et à la mise en place de la Commission Africaine de l'Energie Nucléaire (AFCONE).

L'Algérie, qui continue à subir, depuis les années soixante, les conséquences humaines et environnementales des essais nucléaires français effectués sur le territoire algérien, demeure convaincue que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires réside dans leur élimination totale en vue de réaliser l'objectif de l'édification d'un monde plus sûr pour tous et d'instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt de ces armes.

Animée de cette ferme conviction, l'Algérie a également signé l'engagement humanitaire, qui reflète une prise de conscience constante de la communauté internationale des dangers de ces armes, pour conjuguer les efforts de notre pays à ceux des autres nations qui œuvrent pour la cause du désarmement nucléaire.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie saisit cette opportunité pour saluer à nouveau la conclusion de l'accord historique intervenu entre les P5+1 et l'Iran. Elle salue, également, l'adhésion de l'Etat de Palestine au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et sa volonté de conclure un accord de garanties avec l'AIEA.

Ces bonnes nouvelles sont, cependant, gâchées par l'échec de la 9<sup>ème</sup> conférence d'examen du TNP qui a buté sur la question de la mise en œuvre du projet de Zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Comme nous le savons tous, l'échec de cette Conférence est entièrement imputable à un autre échec patent ; celui de la communauté internationale qui n'est pas parvenue à convaincre Israël à adhérer au TNP.

La délégation algérienne reste convaincue que l'adhésion au TNP de tous les pays de la région sans exception, et la soumission de toutes leurs installations au régime de vérification de l'AIEA, constituent des conditions préalables et indispensables à l'instauration de la confiance entre les pays de la région et, partant, à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées.

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de conclure mon propos en renouvelant l'appui de mon pays aux activités statutaires de l'Agence, qui visent à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au service du progrès et du développement socio-économique des Etats membres.

**Je vous remercie de votre attention.**